

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2008

Convocation le 4 septembre 2008

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Bernard FARA, Gérard GONON, Jean-Philippe GENTHIAL, Claude PERRETON, Marie-Pierre BERAUD, Annie PRAT, Henri RIVAT, Ludivine RIVAT, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, Alexandra DREVET, Patricia AGRAMUNT

Excusé : Michel LEGRAND

Secrétaire de séance : Ludivine RIVAT

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

## **VOIRIE 2009 : Demande de subvention au Conseil Général :**

A l'unanimité, il est décidé de demander une subvention au Département pour la voirie communale et les chemins ruraux, tel que retenus par la Commission voirie.

## **FAÇADE DE L'ANCIENNE POSTE : RESULTAT DES OFFRES :**

Les travaux qui devraient débuter le 22 septembre, ont fait l'objet d'une consultation. Les offres retenues sont les suivantes :

Lot façades : Entreprise TUNC

Lot peinture : Entreprise TARDY

Lot menuiserie : Entreprise DUPLANY

Mission coordination sécurité et santé publique : Bureau C.O.O.

Cette opération bénéficie des subventions de la région, du département et d'un fonds de concours de Saint-Etienne Métropole.

## **FAÇADE DE L'ANCIENNE ECOLE PUBLIQUE :**

Il est demandé une subvention au Conseil Général pour le ravalement des façades de l'ancienne école publique qui seront programmés pour 2009. Le Maire rappelle qu'une subvention auprès de la région est en cours d'instruction et que Saint-Etienne Métropole apporte un fonds de concours.

## **BAIL AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE POUR LA LOCATION DU RELAIS DE CHASSE :**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail. Il sera loué pour une durée de cinquante ans, avec un loyer annuel de quinze euros. A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer ledit bail.

## **REPRISE DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES ABANDONNÉES :**

A l'issue de la procédure de reprise qui a commencé en 2004, les cinq concessions perpétuelles suivantes sont reprises puisque abandonnées sans aucune manifestation des ayants-droits :

Ancien cimetière (cimetière du haut) :		
N°	26	CHOVET Joseph Marie
	79	FRANÇON Georges
	94	MATHÉVET Antoine

Nouveau cimetière (cimetière du bas)		
N°	19-20	Famille ORIOL
	26	PASCAL Marie & Anaïs

## **DELEGATION AU MAIRE**

A l'unanimité, le Conseil municipal délègue au Maire la décision de conclure et de réviser le louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, conformément à la législation en vigueur.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Trésorier Principal demande d'admettre en non-valeur des titres exécutoires de recette dus, depuis plusieurs années, par un débiteur du Service de l'Eau et de l'Assainissement. Adopté à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Section d'exploitation :

Compte 615 : - 1200.00 € ; compte 65 : + 1 200.00 €

## **ETABLISSEMENT D'ACTES ADMINISTRATIFS**

Afin de formaliser différentes cessions de terrains à « La Fougeasse – Roches de Sciau » et aux « Flurieux », des actes administratifs seront établis. Le Maire est autorisé à signer ces actes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Prime de fin d'année pour le personnel contractuel :

A l'unanimité, il est décidé d'allouer une prime de fin d'année à l'agent sous contrat d'avenir ainsi qu'une indemnité exceptionnelle à l'agent à temps non complet des services de voirie et réseaux.

Implantation d'un relais de téléphonie mobile :

A l'unanimité, le maire est autorisé à signer la convention avec S.F.R. en vue de l'implantation d'un relais près du stade.

Demande de subvention de l'ADAPEI de la Loire :

A l'unanimité, il est décidé d'allouer une subvention de 50.00 € à ladite association pour le séjour humanitaire de jeunes, dont un domicilié sur notre commune, au Maroc.

Lecture du courrier de Madame FOSSE Nathalie qui fait part de son projet de création d'une crèche associative et qui sollicite la participation de la commune. A l'unanimité, l'assemblée, devant les coûts annoncés, refuse de donner suite à cette demande.

Lecture des lettres de remerciements des associations bénéficiaires des subventions : ARC EN CIEL, ACTIS et NAFSEP et de Monsieur et Madame BALSE et SOULARD pour l'alimentation en eau du hameau du « Chirat ».

Séance levée à 23 h 10

Le Maire  
Jean Claude FLACHAT